

Résolution du Comité directeur

approuvée par l'Assemblée des Délégué(e)s, le 25 juin 2011 à Olten

**Citoyen(ne)s du monde en Suisse, Suisse(sse)s dans le monde:
Pour un renforcement de la coopération entre les partis progressifs et
les organisations de différents pays**

Un nombre croissant de Suisses et de Suissesses exercent leur droit de vote également dans un autre Etat, indépendamment du fait qu'ils résident en Suisse ou à l'étranger. Cela s'explique par le fait que de plus en plus de personnes sont citoyens de deux ou plusieurs Etats. Sur 695'000 Suisse(sse)s vivant à l'étranger, 502'000 possèdent une deuxième nationalité. De nombreux citoyen(ne)s acquérant la nationalité Suisse profitent également de la possibilité de conserver une autre nationalité. Entre 1970 et 2010 plus de 862'000 personnes se sont faites naturalisées Suisses; la moitié environ a été autorisée à conserver sa nationalité d'origine; le chiffre exact n'étant pas connu. 30 pour cent des personnes âgées de plus de quinze ans en Suisse sont issues de l'immigration, ce qui représente environ 1.9 million de citoyens. Inversement, 136'000 personnes domiciliées à l'étranger exercent également leur droit de vote en Suisse. Cela représente environ le nombre de votants dans un canton de taille moyenne: 13 cantons ont moins de votants que la „cinquième Suisse“.

Le travail politique et organisationnel du PS Suisse doit prendre en compte dans notre 21ème siècle mondialisé l'évolution sociétale des identités politiques et culturelles plurielles. L'assemblée des délégué(e)s appelle toutes les sections, les partis cantonaux et les organes du PS Suisse à adopter les mesures suivantes:

1. **L'affiliation multiple** au PS Suisse et aux partis du PS Europe (PSE) ainsi qu'à l'Internationale Socialiste doit être particulièrement encouragée grâce à l'échange d'adresses et à la conduite de campagnes communes de recrutement de nouveaux membres.
2. Le PS renforce à tous les niveaux la **coopération** avec les associations culturelles d'immigrantes et avec les partis ayant en Suisse leurs propres sections. Le PS appuie autant que possible leurs revendications en termes de politique intérieure et étrangère et aide à l'organisation de forums visant à travailler sur des thèmes d'intérêt commun et à les imposer politiquement – ceci sous la forme de manifestations communes, d'échanges d'informations ayant trait à des requêtes et événements majeurs et de soutien mutuel lors de campagnes politiques d'intérêt commun.
3. Le PS revendique **l'intégration politique des personnes issues de l'immigration**, leur offre des postes attractifs dans les comités de direction, sur les listes électorales et lors de manifestations publiques et leur apporte une aide concrète dans le plus grand nombre de langues possible lors des scrutins et des votes. Les hommes et femmes étrangers et étrangères établies en Suisse doivent pouvoir exercer leur droit politique à tous les niveaux.
4. Le PS veut également renforcer ses contacts avec tous ceux et celles qui résident de façon temporaire ou permanente à l'étranger. Il présente lors de votations des listes électorales attractives aux **Suisse(sse)s de l'étranger** et renforce la section internationale dans laquelle les socio-démocrates vivant à l'étranger sont organisées. Les Suisse(sse)s vivant hors du territoire national doivent pouvoir exercer plus facilement leurs droits politiques notamment grâce à l'introduction sur une grande échelle du vote électronique (E-Voting) et à la participation à l'élection des Conseillers d'Etat. La représentation politique des Suisse(sse)s de l'étranger en Suisse doit être renforcée par une délégation auprès du Conseil d'Etat. Le Conseil Fédéral doit, de plus, aider les partis politiques à s'adresser directement à la Cinquième Suisse. La communication politique avec cette dernière (Revue Suisse, Swissinfo etc.) doit être conservée et consolidée.